

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 25 février 2005
(convocation du 14 février 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Février Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELLIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à Mme. RAFFARD Florence
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à cptre de 10 h 15)
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
Mme. LACUEY Conchita à Mme. CARTRON Françoise
M. MERCIER Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. ANZIANI Alain à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. GELLE Thierry
M. CANOVAS Bruno à M. DUCASSOU Dominique

M. CAZENAVE Charles à M. JUNCA Bernard
M. CHAZEAU Jean à Mme. ISTE Michèle
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à M. PIERRE Maurice
M. DELAUX Stéphan à M. BOBET Patrick
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. DUTIL Silvère
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime (à cptre de 10 h 30)
M. LOTHaire Pierre à M. REBIERE André
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DESSERTINE Laurence
M. PONS Henri à M. SEUROT Bernard
M. QUERON Robert à M. SOUBIRAN Claude

ABSENTS :

M. DAVID Alain, M. TOUZEAU Jean, Mme. FAORO Michèle, M. GRANET Michel, Mme. LIMOUZIN Michèle, M. MONCASSIN Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**SAINT MEDARD EN JALLES - Immeuble non bâti situé rue François Arago,
 cadastré KP 62, d'une superficie de 2031 m² - Cession à la société d'H.L.M. La
 Maison Girondine - Autorisations - Décision**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la demande de la Commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES, la Communauté Urbaine de Bordeaux a exercé son Droit de Préemption Urbain à l'encontre d'un immeuble non bâti d'une superficie de 2 011 m², anciennement cadastré BV 176 et aujourd'hui, KP 62 avec une contenance cadastrale de 2 031 m², situé rue François Arago à SAINT-MEDARD-EN-JALLES, appartenant à Madame FORGET Marie-Madeleine, en vue de la réalisation d'une opération de construction de logements sociaux alors à l'étude.

C'est ainsi que par acte notarié du 12 avril 2002, notre Etablissement public s'est rendu propriétaire de ce bien moyennant un prix de 60 979,16 euros conforme à l'avis des Domaines du 13 décembre 2001, augmenté des honoraires d'agence s'élevant à 3 048,98 euros et des frais notariés d'un montant de 1 309,94 euros, soit un prix total de 65 338,53 euros.

En application de la délibération du Conseil de Communauté du 9 novembre 2001 et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2002 approuvant cette opération, la mise à disposition transitoire de cet immeuble a été consentie à la Commune au moyen d'une convention signée le 27 août 2002, en attendant sa cession, dans le délai maximum de deux ans, sur la base du prix de revient de la réserve foncière s'établissant à 65 338,53 euros, actualisable dans les conditions fixées annuellement par le Conseil de Communauté.

Cependant, au terme du délai de deux ans écoulé, la Commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES, par lettre du 8 avril 2004, a fait savoir à notre Etablissement public que l'immeuble considéré serait directement acquis par la société d'HLM La Maison Girondine, domiciliée 16 à 20 rue Henri Expert, 33082 BORDEAUX CEDEX, ce que cette dernière a confirmé par lettre en date du 2 août 2004, en précisant par ailleurs que l'opération de logement social concernée fera l'objet d'un financement aidé type P.L.A.

Dans ces conditions, il est proposé de procéder à la cession de l'immeuble considéré à la Maison Girondine au prix de revient de la réserve foncière fixé à 65 338,53 euros, en appliquant la règle d'exonération des frais financiers conformément à la délibération du

Conseil de Communauté n° 93/447 du 25 juin 1993 réitérée par délibération n° 97/978 du 31 octobre 1997 en faveur des opérations de logement social à financement aidé.

Cette opération immobilière sera, en application de l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 et de la circulaire ministérielle du 12 février 1996, visée au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions-cessions en vue de leur annexation au compte administratif, tant en ce qui concerne notre Etablissement Public que la Commune.

Les services Fiscaux, régulièrement consultés, qui ont délivré leur avis par communiqué n° 2004-449V3467 du 2 novembre 2004 ci-annexé, ont estimé la valeur vénale actuelle de ce bien à 90 000 euros.

Dans ces conditions, et si tel est notre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A - AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à céder à la société d'HLM La Maison Girondine se substituant à la Commune, l'immeuble non bâti d'une superficie de 2 031 m², cadastré KP 62, situé rue Arago à SAINT-MEDARD-EN-JALLES, moyennant le prix de revient défini ci-dessus,
- à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction.

B - DECIDER

Que le montant de la recette relative à cette transaction sera versé au Chapitre 77, Article 775, Fonction 8240, CRB A 430.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 février 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

?

M. BERNARD LABISTE

